

Votants : 80
Convocation du Conseil de Communauté :
le 18 février 2014
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 25 février 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 24 février 2014

FINANCES – SEUILS D'AMORTISSEMENTS DES BIENS DE FAIBLE VALEUR

Titulaires présents :

Gilbert BARANGER, Chantal BARRE, Pilar BAUDIN, Daniel BAUDOIN, Gilles BILLON, Julie BIRET, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Christian BREMAUD, Amaury BREUILLE, Brigitte COMPETISSA, Annie COUTUREAU, Nicole DAVID, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Alain FORT, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Geneviève GAILLARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Jean-Jacques GUILLET, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Florent JARRIAULT, Bernard JOURDAIN, Anne LABBE, Gerard LABORDERIE, Rabah LAICHOIR, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Bernard LEYSSENE, Olivier MARIE, René MATHE, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Franck MICHEL, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Jean-Luc MORISSET, René PACAULT, Alain PARROT, Stéphane PIERRON, Christophe POIRIER, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Michel SIMON, Françoise TALBOT, Jean-Michel TEXIER, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Thierry THUBIN, Huseyin YLDIZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Alain BAUDIN à Marc THEBAULT, Jacques BROSSARD à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Sylvie DEBOEUF à Marie-Christelle BOUCHERY, Gaëlle MANGIN à Denis THOMMEROT, Aurélien MANSART à Annie COUTUREAU, Nicolas MARJAULT à Franck MICHEL, Delphine PAGE à Patrick DELAUNAY, Alain PIVETEAU à Geneviève GAILLARD, Sylvette RIMBAUD à Jacqueline LEFEBVRE, Nathalie SEGUIN à Julie BIRET, Jean-Louis SIMON à Pilar BAUDIN, Jean-Claude SUREAU à Josiane METAYER, Jacques TAPIN à Michel GENDREAU, Gérard ZABATTA à Christophe POIRIER

Titulaires absents suppléés :

Joël BOURCHENIN par Bernard LEYSSENE, Elisabeth MAILLARD par Gilles BILLON

Titulaires absents :

Maryvonne ARDOUIN, Blanche BAMANA, Thierry BUREAU, Catherine GAUFICHON, Jean-Pierre MIGAULT, Daniel VEILLET

Titulaires absents excusés :

Alain BAUDIN, Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Nicolas MARJAULT, Delphine PAGE, Alain PIVETEAU, Sylvette RIMBAUD, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Jacques TAPIN, Dominique VALLEE, Gérard ZABATTA

Président de séance : Pascal DUFORESTEL

Secrétaire de séance : Julie BIRET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 FEVRIER 2014

FINANCES – SEUILS D'AMORTISSEMENTS DES BIENS DE FAIBLE VALEUR

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Conformément à l'instruction comptable M14 et au Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est supérieure à 3 500 habitants sont tenus de procéder à l'amortissement de leurs immobilisations.

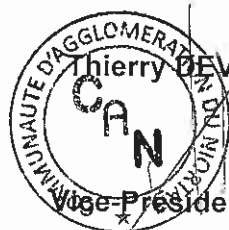
En application des dispositions de l'instruction M14, de l'art. L 2122-21 du Code général des Collectivités Territoriales, et de l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local, l'assemblée délibérante peut décider de fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent sur un seul exercice.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Fixer le seuil unitaire de 500 € TTC, dit de faible valeur, en deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur un an. Le seuil entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2014.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0


Thierry DEVAUTOUR
Vice-Président Délégué